

le vrai Dieu, et que leur idolâtrie consistait en ce qu'ils avaient fait une fausse image pour adorer ce vrai Dieu. Ce sentiment, qui est celui de plusieurs protestants et de quelques catholiques, ne peut se concilier avec le psalmiste, qui dit que les Israélites *adorèrent le Dieu qui les avait délivrés de l'Égypte*. Cet *oubli* marqué assurément qu'ils ne pensaient plus au vrai Dieu, au Dieu qui avait opéré tant de prodiges en leur faveur. Il est bien plus probable qu'ils prétendirent honorer quelque divinité d'Égypte, comme Apis, que les Égyptiens représentaient sous la figure d'un bœuf. S. Étienne ne dit-il pas au chap. 7 des Actes que *leur cœur se tournait vers l'Égypte*, qu'ils demandèrent à Aaron des Dieux qui allaient devant eux, et qu'ils firent un veau auquel ils offrirent des sacrifices? Ce cœur tourné vers l'Égypte n'indique-t-il pas la même chose que l'oubli du vrai Dieu, dont parle notre Prophète? Mais, dit-on, comment ce peuple put-il dire en voyant le veau d'or, ou le Dieu qu'il était évident que l'idole du veau d'or, ou le Dieu qu'il représentait, n'avait pas tiré Israël de l'Égypte. Sans doute cela était évident à ceux des Israélites qui demeuraient fidèles à Dieu; mais ceux qui avaient un cœur idolâtre, un cœur Égyptien, comme parle S. Étienne, purent attribuer leur délivrance aux fausses divinités de l'Égypte. Le prophète Amos ne leur reproche-t-il pas d'avoir porté pendant quarante ans dans le désert le tabernacle de Moloch, les figures des faux dieux, et celle surtout qu'il regardaient comme l'astre qui les délivrait? Toutes ces divinités étaient égyptiennes; c'étaient Osiris, Serapis, Orus, etc. On peut voir la dissertation de D. Calmet à la tête d'Amos. Or, des gens si attachés à l'idolâtrie étaient bien de caractère à dire que ce n'était pas le vrai Dieu, mais les dieux de l'Égypte qui les avaient délivrés. Ainsi, quand ils virent le veau d'or, il n'est point surprenant qu'en joignant, au moins par la pensée, cette idole aux autres qu'ils conservaient dans leurs tentes, ils se soient criés: *Voilà les dieux d'Israël, voilà ceux qui l'ont tiré de l'Égypte*. C'était un grand blasphème, dit Néhémie, parce qu'ils attribuaient leur délivrance à des divinités qui n'auraient pu la leur procurer, et qu'ils étaient au vrai Dieu la gloire de tous les prodiges qui avaient accompagné cela. Disons donc avec le psalmiste que ces Israélites adoreurs du veau d'or *oublièrent le Seigneur* et toutes les merveilles de sa puissance et de sa bonté.

REFLEXIONS.

Toute la gloire d'Israël consistait à connaître et à servir Dieu; il se dégrada en transférant son culte aux idoles des nations: exemple humiliant de l'empire que les sens ont sur nous; ce peuple et tous les autres voulaient voir la divinité qu'ils honoraient; et dans l'impossibilité d'atteindre à la hauteur du Dieu supérieur, ils allaient produire leur encens aux plus viles créatures. Dieu fut infiniment outragé de cette préséance donnée à l'ouvrage de ses mains, de cet oubli des hommes, de cette ingratitude; mais, comme sa miséricorde est sans bornes, il a trouvé dans les trésors de sa sagesse un moyen pour satisfaire nos sens et pour nous maintenir en même temps dans le vrai culte. Il s'est fait semblable à nous en prenant notre nature; il a conversé avec les hommes, et il a formé avec eux une alliance qui durera autant que l'éternité. L'idolâtrie fut toujours un crime, et il a toujours été désavoué; mais depuis que J.-C. a paru au monde, elle n'a plus de prétextes. Il est permis d'adorer un Dieu fait homme; c'est même l'unique moyen de parvenir sûrement à la connaissance de l'Être suprême. Quelle est cependant encore la conduite de la plupart des hommes à cet égard? Le Juif ne veut plus être idolâtre; mais il refuse de reconnaître l'Homme-Dieu, parce qu'il n'est pas venu pour donner à cette nation des biens temporels. Le malheur

de ce peuple, et que leur idolâtrie consistait en ce qu'ils avaient fait une fausse image pour adorer ce vrai Dieu. Ce sentiment, qui est celui de plusieurs protestants et de quelques catholiques, ne peut se concilier avec le psalmiste, qui dit que les Israélites *adorèrent le Dieu qui les avait délivrés de l'Égypte*. Cet *oubli* marqué assurément qu'ils ne pensaient plus au vrai Dieu, au Dieu qui avait opéré tant de prodiges en leur faveur. Il est bien plus probable qu'ils prétendirent honorer quelque divinité d'Égypte, comme Apis, que les Égyptiens représentaient sous la figure d'un bœuf. S. Étienne ne dit-il pas au chap. 7 des Actes que *leur cœur se tournait vers l'Égypte*, qu'ils demandèrent à Aaron des Dieux qui allaient devant eux, et qu'ils firent un veau auquel ils offrirent des sacrifices? Ce cœur tourné vers l'Égypte n'indique-t-il pas la même chose que l'oubli du vrai Dieu, dont parle notre Prophète? Mais, dit-on, comment ce peuple put-il dire en voyant le veau d'or, ou le Dieu qu'il était évident que l'idole du veau d'or, ou le Dieu qu'il représentait, n'avait pas tiré Israël de l'Égypte. Sans doute cela était évident à ceux des Israélites qui demeuraient fidèles à Dieu; mais ceux qui avaient un cœur idolâtre, un cœur Égyptien, comme parle S. Étienne, purent attribuer leur délivrance aux fausses divinités de l'Égypte. Le prophète Amos ne leur reproche-t-il pas d'avoir porté pendant quarante ans dans le désert le tabernacle de Moloch, les figures des faux dieux, et celle surtout qu'il regardaient comme l'astre qui les délivrait? Toutes ces divinités étaient égyptiennes; c'étaient Osiris, Serapis, Orus, etc. On peut voir la dissertation de D. Calmet à la tête d'Amos. Or, des gens si attachés à l'idolâtrie étaient bien de caractère à dire que ce n'était pas le vrai Dieu, mais les dieux de l'Égypte qui les avaient délivrés. Ainsi, quand ils virent le veau d'or, il n'est point surprenant qu'en joignant, au moins par la pensée, cette idole aux autres qu'ils conservaient dans leurs tentes, ils se soient criés: *Voilà les dieux d'Israël, voilà ceux qui l'ont tiré de l'Égypte*. C'était un grand blasphème, dit Néhémie, parce qu'ils attribuaient leur délivrance à des divinités qui n'auraient pu la leur procurer, et qu'ils étaient au vrai Dieu la gloire de tous les prodiges qui avaient accompagné cela. Disons donc avec le psalmiste que ces Israélites adoreurs du veau d'or *oublièrent le Seigneur* et toutes les merveilles de sa puissance et de sa bonté.

REFLEXIONS.

Toute la gloire d'Israël consistait à connaître et à servir Dieu; il se dégrada en transférant son culte aux idoles des nations: exemple humiliant de l'empire que les sens ont sur nous; ce peuple et tous les autres voulaient voir la divinité qu'ils honoraient; et dans l'impossibilité d'atteindre à la hauteur du Dieu supérieur, ils allaient produire leur encens aux plus viles créatures. Dieu fut infiniment outragé de cette préséance donnée à l'ouvrage de ses mains, de cet oubli des hommes, de cette ingratitude; mais, comme sa miséricorde est sans bornes, il a trouvé dans les trésors de sa sagesse un moyen pour satisfaire nos sens et pour nous maintenir en même temps dans le vrai culte. Il s'est fait semblable à nous en prenant notre nature; il a conversé avec les hommes, et il a formé avec eux une alliance qui durera autant que l'éternité. L'idolâtrie fut toujours un crime, et il a toujours été désavoué; mais depuis que J.-C. a paru au monde, elle n'a plus de prétextes. Il est permis d'adorer un Dieu fait homme; c'est même l'unique moyen de parvenir sûrement à la connaissance de l'Être suprême. Quelle est cependant encore la conduite de la plupart des hommes à cet égard? Le Juif ne veut plus être idolâtre; mais il refuse de reconnaître l'Homme-Dieu, parce qu'il n'est pas venu pour donner à cette nation des biens temporels. Le malheur

tan n'adore pas non plus les idoles de la gentilité; mais il préfère à l'Homme-Dieu un imposteur qui a su être conquérant. Les chrétiens disent qu'ils adorent l'Homme-Dieu; mais dans le détail de leur vie, la plupart désavouent leur profession, déshonorent le nom qu'ils portent, et ne sont pas meilleurs que les idolâtres. Il n'y a donc parmi les hommes d'aujourd'hui, comme autrefois parmi les Israélites, qu'un petit nombre de serviteurs fidèles du vrai Dieu. Ceux-ci connaissent ce qui fait leur gloire, et ne s'attachent qu'à J.-C., qui les a tirés de la servitude du péché, mille fois plus dure que celle de l'Égypte.

VERSETS 25, 24, 25.

Il y a aussi trois versets dans l'hébreu, et la division est meilleure que dans la Vulgate; car ces mots, *pro nihilo habuerunt*, etc., qui énoncent un fait différent de ce qui précède, commencent le second verset; mais le sens n'est point altéré par cette différence.

La colère du Seigneur céla après l'adoration du veau d'or. Il menaça de détruire tout ce peuple rebelle; mais Moïse supplia pour lui, et fit la belle prière qu'on lit dans l'Exode; c'est ce que le Prophète exprime par ces mots: *Si non stetisset in confectione*, etc. L'hébreu est tout conforme aux versions; ce terme, *confectio*, signifie, ou que ce saint homme rompit le cours de la colère divine, ou qu'il défendit le peuple comme sur la brèche, semblable à un brave guerrier qui, voyant son rempart abattu, fait des efforts pour repousser l'ennemi. Je crois la première explication plus naturelle.

Le Prophète passe à un autre fait qui est rapporté au livre des Nombres. C'est la sédition qui s'excita par le peuple, lorsque Josué et Caleb vinrent rendre compte de ce qu'ils avaient vu dans la terre de Chanaan. Les Israélites, dit le Prophète, *ne tenaient guère que du mépris pour cette terre si digne de leurs desirs; ils perdirent confiance dans les promesses du Seigneur*. Ils portèrent si loin les murmures et la révolte, qu'ils voulurent lapider Josué et Caleb, et qu'ils se dirent les uns aux autres: *Faisons-nous un chef qui nous conduira en Égypte*. Nous apprenons même de Néhémie qu'ils choisirent ce chef, qui n'est pourtant pas nommé.

REFLEXIONS.

On voit, dit S. Augustin, par l'effet qu'eut la prière de Moïse, que l'intercession des Saints est utile à ceux pour qui s'intéressent. Le saint docteur parle en général des Saints, sans distinguer ceux qui vivent encore sur la terre, de ceux qui reposent dans le ciel; mais c'est ici que le raisonnement de S. Jérôme est d'une force invincible. *Si les apôtres et les martyrs peuvent prier pour les autres, tandis qu'ils sont encore en doute de leur salut, combien plus cela leur est possible après leurs victoires, leurs couronnes et leurs triomphes?..... Si l'apôtre S. Paul dit que, durant sa navigation, Dieu lui accorda la vie de deux cent soixante-seize passagers, croirions-nous qu'étant avec J.-C. il ne demande rien pour ceux qui, dans tout l'univers, ont embrassé l'évangile qu'il leur a prêché?* Les ennemis de l'intercession des saints objectent deux choses: la première, que l'intercession des saints contredit et déshonore la méditation de J.-C.; la seconde, que les saints dans le ciel n'entendent pas les prières des vivants, et qu'ainsi ils ne peuvent intercéder pour eux. Ces deux raisons n'ont rien de solide. La méditation de J.-C. n'est ni contredite ni déshonorée par les prières que les justes vivants encore sur la terre font pour leurs frères; comment le serait-elle par les prières de ces justes qui régnent dans le ciel? 2^e Quelle difficulté y a-t-il à concevoir que Dieu fasse connaître aux saints les besoins et les desirs des fidèles? Les saints qui voient l'essence de Dieu, et dans cette essence divine tous les rapports qui peuvent contribuer à leur gloire, seraient-ils privés d'un avantage dont ils jouissaient sur la terre; savoir,

d'obtenir par leurs prières les grâces dont leurs frères ont besoin? Cet acte de charité qu'ils exerceraient dans un corps mortel leur serait-il interdit lorsqu'ils brûlent de la plus ardente charité dans le sein de Dieu? A la fin du monde, lorsqu'ils seront admis à juger les nations et même les anges reprouvés selon la doctrine de S. Paul, il faudra bien que Dieu leur révèle toutes les actions des hommes et des mauvais anges; sans quoi ils ne les connaîtraient pas, puisque toutes ces actions n'existeront que dans le souvenir de Dieu. Pourquoi dès à présent n'auraient-ils donc aucune connaissance des prières qu'on leur adresse ain qu'ils intercèdent pour nous? Sous l'ancienne loi, on était très-persuadé que les âmes des justes priaient pour les fidèles vivants sur la terre; au livre des Machabées, Onias, et Jérémie apparaissent à Judas, et le premier l'assure que Jérémie prie beaucoup pour le peuple et pour la ville sainte. Par conséquent ce Prophète, mort depuis long-temps, connaissait les dangers auxquels Jérusalem était exposée. Le Juif Philon témoigne aussi que ceux de sa nation avaient confiance dans les prières des âmes justes, et qu'ils étaient persuadés que ces saints flechaient la colère du ciel, et le rendaient propice à leurs frères.

VERSETS 26, 27.

Cette expression, *Il leva sa main*, peut être prise pour: *Il jura de les faire périr dans le désert*; et ce serment fut accompli, puisque tous les murmurateurs au-dessus de l'âge de vingt ans périrent dans le désert avant que d'entrer dans la terre promise. Quant à la dispersion, elle fut exécutée en divers temps, sous Salmanaçar; sous Nabuchodonosor, et enfin sous l'empereur Titus; c'est cela qui dure encore; mais ces derniers châtimens eurent pour objet de punir d'autres crimes que les murmures contre Josué et Caleb. Dieu avait menacé en général ce peuple rebelle de le disperser parmi les nations s'il se revoltait contre ses lois. Ezéchiel rappela ces menaces au temps de la catastrophe de Jérusalem sous Nabuchodonosor, et il se servit presque des mêmes termes que le psalmiste.

REFLEXIONS.

Le crime des Israélites était d'avoir manqué de confiance dans la parole du Seigneur, d'avoir murmuré contre ses ordres, d'avoir méprisé la terre qu'il avait promise à leurs pères et à eux-mêmes. Le Prophète dit qu'elle était digne de leurs desirs: sur quoi S. Augustin observe que c'était parce qu'elle annonçait une meilleure patrie, parce qu'elle était la figure du repos éternel; c'est aussi la pensée de David dans le Psaume 77, et de S. Paul dans l'épître aux Hébreux. Les Israélites qui eussent borné leurs desirs à la terre de promesse, n'eussent été que des hommes charnels, et ils n'eussent point accompli leur loi, qui ordonnait de s'aimer que Dieu. Ils étaient obligés de croire à la parole de Dieu, qui leur avait promis cette terre. En espérant et en possédant cette terre, ils devaient remplir le grand précepte de l'amour de Dieu: et ce précepte renforçait évidemment la promesse d'une récompense digne de Dieu et digne des desirs de l'homme; la possession de Dieu même après cette vie est la seule qui ait ces caractères.

VERSET 28.

L'hébreu dit proprement: *Ils se lièrent à Béchphégor*; mais ce lieu était une consécration au culte de cette idole infâme qu'on dit avoir été ou Priape ou Adonis. Elle était honorée sur le mont Phogor, dans le pays de Moab. Toute l'histoire des prophètes de Balaam, de l'idolâtrie des Israélites et de leur commerce avec les filles médianites, est décrite dans le livre des Nombres; et c'est à ces faits que se rapporte ce verset du Prophète avec les trois suivants.

Ces sacrifices des morts dont parle notre verset,

sent ceux qu'on offrait à Adonis : on sait que le culte de cette fautive divinité consistait à pleurer sa mort racontée de fois par les poètes. Ceux qui croient que Bœlphégor était Priape, ou le Soleil, ou quelque autre divinité que ce soit, disent que les sacrifices des morts sont en général tous les sacrifices qu'on offrait aux faux dieux, ou qui avaient été des hommes qu'on adorait après leur mort. Toutes ces explications sont bonnes, la dernière surtout, parce qu'elle convient à tous les sacrifices qu'on offrait aux dieux de la gentilité.

RÉFLEXIONS.

Dieu est l'Être éternel, le Dieu vivant; rien n'est plus opposé à sa nature et à ses attributs que la mort. Aussi avait-il créé l'homme exempt de la nécessité de mourir : c'est le péché qui a introduit la mort dans le monde; et quand Dieu a voulu, par sa très-grande miséricorde, racheter les hommes, il a vaincu la mort, il a assuré au genre humain non seulement la vie de l'âme, mais la résurrection du corps. Qu'est-ce donc que l'idolâtrie, et doit-on s'étonner qu'elle soit si abominable aux yeux de Dieu? Les idolâtres adoraient des morts, des idoles sans vie, sans sentiment, ou qui ne représentaient que des hommes descendus dans le tombeau. Ils substituaient des morts à l'Être qui vit essentiellement et éternellement. Ce culte était le comble de la folie et de l'ingratitude; c'est pour cela que Dieu l'avait interdit si expressément à son peuple, et qu'il punît tant de fois ce peuple, parce qu'il le vit toujours prêt à prendre part aux abominations des gentils.

Il est surprenant que l'homme qui a tant d'idée de la vie, et tant d'amour pour la vie, ait eu de tous temps si peu de facilité à s'occuper de la connaissance et de l'amour du Dieu qui existe et qui vit toujours. Nous regardons tous la mort comme le plus grand des maux; et nous ne pensons presque point à celui qui, mais qui seul peut nous rendre la vie quand nous l'aurons perdue. S'il y avait dans le monde un homme qui récitât depuis le moment de la création, et qui ne dut jamais mourir, nous voudrions tous le voir et lui témoigner notre vénération, fut-il d'ailleurs aussi imparfait que nous les sommes. Mais quelle comparaison entre un tel homme, s'il existait, et l'Être éternel dans le sein de qui nous vivons et nous opérons, de qui nous tenons tous les biens, et de qui nous pouvons espérer la délivrance de tous nos maux? Est-ce donc une fatalité qui nous rend si indifférents à son égard? Mais la fatalité est un mot vide de sens, et qui nous déshonorerait si nous lui attribuions quelque vertu. Est-ce l'ignorance qui nous aveugle sur ce qui concerne Dieu et ses perfections? Mais nous en raisonnons avec justesse quand il s'agit d'instruire les autres, ou de faire montre de notre capacité. Dans la pratique, nous servons des faux dieux, qui sont nos passions, notre orgueil, notre libertinage, notre avarice, notre curiosité. O Dieu éternel! Dieu toujours vivant! dans le sein de votre religion nous sommes des idolâtres, nous renouvelons toutes les abominations des Israélites charnels, nous méritons comme eux tous les fléaux de votre colère.

VERSETS 29, 50, 51.

L'idolâtrie et le libertinage des Israélites couronnèrent le Seigneur. Il les frappa d'une plaie qui en fit périr vingt-quatre mille. Phinéas ayant vu un Israélite pécher avec une Madianite, les perça l'un et l'autre de son javelot; et cette action apaisa la colère de Dieu, qui récompensa même Phinéas par la promesse de conserver le souverain sacrificateur dans sa maison.

Le Prophète ne spécifie pas le fléau dont Dieu frappa son peuple. Quelques-uns croient que ce fut la peste, mais il paraît plus vraisemblable que ces vingt-quatre mille hommes périrent par le fer. Le texte des Nombres dit qu'ils furent tués. Or, cette exécution se fit, ou par les juges, selon l'ordre de Moïse,

ou par le glaive du Seigneur, comme il arriva depuis à l'égard de l'armée de Sennachérib.

Phinéas était petit-fils d'Aaron. Animé d'un zèle inspiré de Dieu, il tua l'Israélite Zamri et la Madianite Cozbi, et dès ce moment la main de Dieu cessa de s'appesantir sur la nation. L'action de Phinéas est extraordinaire, et ne doit être imitée d'aucun homme qui ne serait pas autorisé de Dieu. La promesse du souverain sacrificateur était apparemment conditionnelle comme tant d'autres : car cette dignité sortit de la famille de Phinéas du temps d'Héli, et elle n'y rentra, que cent quarante ans après; mais y étant rentrée, elle y demeura jusqu'à la mort d'Onias sous Antiochus Eupator; en sorte que cette famille la posséda plus de neuf cents ans.

Les vingt-quatre mille Israélites qui périrent dans cette occasion, ne sont pas ceux dont parle S. Paul aux Corinthiens. Car cet apôtre n'en compte que vingt-trois mille. Il parle de l'exécution faite par les Lévités, qui ont aussi vingt-trois mille en cet endroit-là, et l'hébreu, qui ne porte que trois mille, doit être fantôme.

Dans cet endroit de notre Psaume il n'y a proprement aucune différence d'avec l'hébreu. Quelques-uns traduisent au premier verset *plaga au lieu de ruina*; c'est au fond le même sens. D'autres traduisent au second verset *judicium* ou *arbitr*, au lieu de *placatum*; c'est que le verbe hébreu 752 a les trois significations, qui toutes trois conviennent à l'action de Phinéas; car il fit justice, il intervint pour le peuple en la faisant, et il apaisa le Seigneur après l'avoir faite.

RÉFLEXIONS.

Sur la punition exercée contre les Israélites coupables d'idolâtrie et de débauches honteuses, saint Augustin fait une réflexion bien importante. J.-C., dit-il, dans le nouveau Testament, a institué un ordre de providence plus doux; mais ces menaces de l'enfer sont plus formidables qu'elles ne l'étaient dans ce temps-là. Cette proposition est vraie. L'Évangile n'établit pas des peines temporelles contre les profanateurs du culte de Dieu. Les sacrifices qui se commettent parmi les hommes, les impuretés dont ils se rendent coupables n'entraînent pas des châtimens semblables à ceux que nous lisons dans les livres de Moïse; mais il est vrai aussi que la menace des feux éternels est bien plus frappante dans la nouvelle loi que dans l'ancienne; et la raison de cela, c'est que les fléaux dont Dieu punît son peuple n'étaient, selon S. Paul, que la figure du jugement rigoureux qui est réservé aux prévaricateurs de la nouvelle alliance. Il n'est pas dans l'ordre des figures d'être jointes avec les choses figurées. Dieu menaçait de peines temporelles, dans la loi, les profanateurs de son culte, tout était dit pour ce temps-là, comme s'exprime S. Augustin; d'autant plus que les promesses se bornaient aussi aux biens temporels, qui étaient la figure des biens de l'éternité. Voilà ce que la loi disait publiquement; ce qui n'empêchait pas que la doctrine contenue dans les préceptes moraux de la loi, et conservée de tout temps parmi les enfants des patriarches, ne contiennent aussi la menace d'une réprobation éternelle pour les pécheurs, et la promesse d'une récompense éternelle pour les justes. Cette doctrine est répandue dans presque tous les livres de l'Ancien Testament, surtout dans les Psaumes et dans tous les ouvrages que nous nommons sapientiaux. Les Juifs l'ont reconnu de tout temps; et le jeune homme qui vint demander à J.-C. ce qu'il ferait pour acquérir la vie éternelle, et qui lui dit même qu'il avait gardé depuis son enfance tout le détail des préceptes que J.-C. lui expliqua, ce jeune homme, dis-je, faisait bien voir qu'il avait l'idée d'une vie éternelle, et qu'il s'imaginait seulement que J.-C. exigeait quelque chose de plus que l'observation de la loi, pour qu'on put obtenir ce bonheur.

Cependant, dira-t-on, si les Hébreux croyaient les

châtiments réservés aux pécheurs dans la vie future, on voit bien que l'ordre de la providence dont Dieu usait à leur égard, était plus rigoureux qu'il ne l'est à l'égard des Chrétiens; puisqu'ils devaient craindre et les châtimens temporels et les peines de l'éternité; mais on ne voit pas sur ces peines éternelles l'Évangile soit plus formidabile que l'Évangile reçu chez les Hébreux; ainsi, la pensée de S. Augustin ne paraît pas entièrement juste. Je réponds qu'elle l'est en ce sens, qu'il y a bien plus de déclarations dans l'Évangile sur l'état des réprouvés, qu'il n'y en avait dans la loi des Hébreux. La menace de l'enfer est aussi claire dans l'Évangile, que l'était la menace des châtimens temporels dans la loi, au lieu que le dogme des peines éternelles, parmi les Hébreux, quoique certain et permanent, n'était pas développé comme il l'est parmi nous. C'était là le sens spirituel de la loi, comme s'exprime un savant; il avait besoin, pour être entendu, et de la tradition des pères aux enfans, et de l'instruction des prophètes, soit qu'ils s'expliquassent simplement de bouche, soit qu'ils écrivissent des livres, comme firent le Psalmiste, Salomon et d'autres certains sages. Je crois qu'on peut croire, même par les livres de Moïse, le dogme d'une vie future, et celui des récompenses et des peines éternelles; mais cette preuve n'était peut-être pas à la portée de tous les Hébreux, puisqu'il se trouve encore des savants parmi les Chrétiens qui n'en reconnaissent pas la force et les conséquences. Cette preuve au reste pourra se déduire dans quelqu'une de nos réflexions.

VERSETS 32, 53.

Il y a trois versets dans l'hébreu, et la division me paraît meilleure que dans la Vulgate, sans toutefois changer le sens de cette version. Le premier verset, selon l'hébreu, finit après ces mots, *propter eos*; le second après *labiis suis*, et le troisième contient ce qui reste.

Il s'agit ici de deux faits; le premier concerne les murmures des Israélites, lorsqu'ils demandèrent l'eau dans le désert de Sin, près de Cadès, la trente-neuvième année de leur voyage. Le second fait a rapport au mépris qu'ils firent des ordres de Dieu, en laissant subsister des nations qu'il avait réprouvées. A l'occasion des murmures sur la disette d'eau, on sait que Moïse qui avait simplement ordre de parler au rocher, le frappa deux fois, et que Dieu pour punir son peu de confiance, le priva de l'entrée dans la terre promise.

Il paraît donc que c'est là le sujet de cet endroit du Psaume. Les Israélites irritèrent le Seigneur en demandant de l'eau avec de grands murmures. Moïse porta la peine de leurs plaintes; car, comme il était trompé de cette nouvelle révolte, il témoigna quelque défiance dans ses paroles; il dit: *Pourrons-nous nous tirer de l'eau de ce rocher? C'est là le sens que la plupart des interprètes donnent à cette expression, et distinxit in labiis suis*. Il est certain que le mot hébreu נִסְתָּח, signifie, et locutus est tener; le P. Houbigant le traduit par *concutatus est*, d'après l'arabe. Quelques-uns rapportent cette partie du verset à Dieu, et traduisent: *Dieu reprocha aux Israélites*; et joignant ces mots à ce qui suit, ils ajoutent: *de ne voir pas dériver les nations selon l'ordre du Seigneur*. Cette manière de traduire n'a été imaginée qu'en faveur de la division qui est dans la Vulgate, et pour lier les deux parties du 53^e verset; mais cette considération est frivole. Rien n'empêche de reconnaître que la moitié de ce verset se lie au verset 32, et que l'autre moitié commence la narration d'un nouveau fait. Plusieurs divisions qu'on trouve dans cette version, n'ont été faites que pour la commodité de ceux qui récitent les Psaumes. Dans le cas présent, on aura cru que le verset 32 serait trop long, et l'on aura rejeté une partie au verset suivant. L'essence dans cette version est qu'elle ne contredit point le sens et le texte. J'ajoute qu'elle change en cet endroit conformément à l'hébreu.

RÉFLEXIONS.

L'exclusion de la terre promise fut sans doute un événement auquel Moïse fut sensible; mais la paix de son âme n'en fut point altérée. Il prit soin de son peuple jusqu'au dernier moment de sa vie; il lui déclara les bénédictions dont il serait comblé, s'il était fidèle; et les malédictions dont Dieu le frapperait, s'il abandonnait son alliance. Il mourut, dit l'Écriture, selon le commandement du Seigneur; et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça pleinement à cet ordre suprême. S'il fut privé de la terre promise, dit S. Augustin, il ne le fut pas de la promesse faite à Abraham et à tous ceux qui imitèrent sa foi. Moïse, dit l'auteur sacré de l'Écclesiastique, fut *chré de Dieu et des hommes*, et il acquiesça

ordonné de n'avoir aucun commerce avec ces peuples, de renverser leurs autels, de les exterminer même s'ils faisaient quelque résistance. Ils ne gardèrent pas ces lois, quoique répétées souvent par Moïse et par Josué, et ils se laissèrent enraîner aux superstitions des idolâtres. Ce scandale dura jusqu'à la captivité de Babylone, malgré les châtimens du ciel et les reproches des prophètes. Quand ils rentrèrent en eux-mêmes, le Seigneur voulait bien exaucer leurs vœux; mais ils étaient incorrigibles, et il fallut la grande captivité sous Nabuchodonosor pour les guérir de l'idolâtrie; encore trouve-t-on chez eux l'adoration du soleil jusque dans les derniers temps de leur république.

Quelle est donc la force du serment? Si l'idolâtrie avait été une sorte de culte métaphysique qui n'eût point influé sur les mœurs, il est à croire que les Juifs ne s'y seraient pas livrés avec tant de force et d'opiniâtreté; mais les fêtes des païens étaient presque toujours la cause ou le prétexte du libertinage. Quand les Israélites s'abandonnèrent à l'idolâtrie des Moabites, ils se livrèrent en même temps à toutes sortes d'impuretés. Quand ils pleurèrent Adonis dans le temple, ils ne mangèrent pas de donner dans toutes les abominations de ce culte infâme.

Le monde d'aujourd'hui ne fait plus des idolâtres, mais il fait des gens sans religion; ses discours, ses usages, ses sociétés, ses livres, ses vertus même tendent à ce but. Je dis ses vertus, parce qu'il se pique beaucoup d'exalter l'humanité, la sociabilité, la tolérance, l'amour de la patrie; et il prétend établir ces vertus sans aucun rapport à la religion. Il veut transformer les Chrétiens en d'honnêtes païens, et substituer la morale des philosophes à celle de l'Évangile. Ce système est pire que l'idolâtrie, parce que celle-ci n'exclut pas totalement la crainte des dieux, un honneur à la divinité, un culte qui tolère tout ce qui n'a point de vengeance, n'a ni le droit ni la force de réprimer les passions. Le mauvais exemple des nations idolâtres ne fit pas plus d'apostats chez les Juifs, que l'exemple du monde, tel qu'il est aujourd'hui, n'en fait chez les Chrétiens. Les Juifs, sans abjurer la loi, n'en étaient pas moins déserteurs du vrai culte; dès qu'ils adolèrent celui des gentils; et les Chrétiens, sans renoncer à leur baptême, n'en sont pas moins les ennemis de l'Évangile, dès qu'ils veulent lui associer la fausse philosophie.

VERSETS 55, 56, 57.

Il y a aussi trois versets dans l'hébreu; mais le second ne finit qu'après la *sanguinibus*, et à commencement du troisième il y a, et *contaminati sunt*, au lieu de, et *contaminata est*; la différence est fort petite. Le texte fait rapporter cette souillure aux hommes, et les versions à la terre.

L'histoire des Juges ne parle point de ces abominables sacrifices; mais il est certain, par les Prophètes et par les livres des Juifs, que les Israélites s'en rendirent coupables; c'est-à-dire, qu'ils brûlèrent leurs enfans pour honorer le faux dieu Moloch, ou croit avoir été Sathra. Dans le Lévitique, ce culte impie avait été prosaïté; ce qui prouve qu'il était fort ancien, et que les Israélites profanèrent la loi divine positive, tandis qu'ils renversaient les principes les plus évidens de la loi naturelle.

Le Prophète, selon une manière de parler fort ordinaire dans l'Écriture, appelle les idoles, une prostitution; et ce terme exprime bien le crime de ceux qui, au mépris de l'amour qu'ils doivent à Dieu, livrent leur cœur à l'amour et leur service des faux dieux.

REFLEXIONS.

Il est contraire à la loi naturelle d'immoler des victimes humaines, sans prétexte d'honorer la divinité. Dieu ordonna à Abraham de sacrifier son fils Isaac, mais il ne lui permit pas de consumer cette action;

il se contenta de son obéissance. Ce sacrifice pouvait néanmoins l'être exécuté, parce que Dieu est le maître et ordonne de la vie des hommes, et qu'Isaac était plus dans sa dépendance que dans celle d'Abraham. Comment cela se concilie-t-il avec ce principe, que Dieu ne peut jamais dispenser de la loi naturelle? C'est que, ce principe subsistant, Dieu peut en certains cas changer l'objet de la loi naturelle, et alors il n'y a plus de loi. L'homicide et le vol sont délégués par cette loi suprême; mais des possessions de tous les hommes, ordonne de mettre à mort quelqu'un ou de le dépouiller de son bien, il n'y a plus d'homicide ni de vol, et la loi, dans ces deux cas, n'a plus d'objet. Il n'en est pas de même du mensonge, de la haine de Dieu, et de quelques autres crimes; Dieu ne pouvant changer les objets de la loi, c'est-à-dire, dans le premier cas, ne pouvant faire que la vérité ne soit pas vérité, ni que lui-même ne soit pas souverainement aimable, la loi naturelle aura toujours son objet.

Dieu pouvait donc ordonner le sacrifice d'Isaac, et Abraham pouvait le consumer sans donner aucune atteinte à la loi naturelle. Mais nul autre que Dieu n'a pu prescrire un pareil acte de religion, et en prescrivant Dieu a dû s'expliquer très-clairement et très-positivement; c'est ce qui arriva dans le commandement donné à Abraham, et c'est ce qui condamne les nations qui ont offert des victimes humaines à leurs dieux. Outre que ces divinités n'étaient pas le vrai Dieu, ces nations purent-elles jamais avoir quelque certitude que ces divinités exigeaient ces sortes de sacrifices? Les ministres de ces religions purent dire aux peuples que les dieux se plaisaient à voir couler le sang humain sur leurs autels; mais dans une matière de cette conséquence, il aurait fallu des preuves positives et évidentes. Abraham n'eût pas ajouté la foi à ce qu'il n'y avait point de Dieu, et si Dieu demandait le sacrifice de son fils; il aurait demandé du moins que cet envoyé autorisât sa mission par un témoignage qui ne pût être que de Dieu. Au reste, il est à remarquer que Dieu n'a ordonné qu'une fois un pareil sacrifice, et qu'il n'a empêché l'exécution, pour apprendre sans doute à toutes les nations que, s'il est le maître de la vie des hommes, il ne permet pas qu'on ne connaisse ce pouvoir souverain, et qu'il ne permet pas qu'on les lui sacrifie sous prétexte de l'honorer.

Tout ce qu'on vient de lire fait connaître la grandeur du crime des Juifs, en immolant leurs fils et leurs filles aux idoles des gentils. Ils étaient bien plus coupables que ces nations idolâtres, puisqu'ils connaissaient le vrai Dieu, et que, bien loin d'avoir aucune preuve que de pareils sacrifices fussent exigés des fausses divinités auxquelles ils se prostituaient, la loi divine, qu'ils ne pouvaient ignorer, leur défendait ces abominations. Il est presque incroyable que des hommes raisonnables en soient venus à ce point d'aveuglement. Ils violaient toutes les lois de la nature, de l'humanité, de la religion, de la révélation; et ils s'en faisaient encore un mérite après d'une foule de bonheurs par parler, ni oreilles pour entendre, ni yeux pour voir, ni entendement pour penser. Si ces coupables Israélites offraient sans remords ces détestables sacrifices, on en doit conclure que l'exercice du fanatisme avait éteint en eux la lumière de la loi naturelle, qui prescrit si essentiellement l'amour des pères pour leurs enfans. Si la nature réclamait encore ses droits au fond de leur cœur, quel était leur malheur, et d'immoler ce qu'ils avaient de plus cher, de commettre leurs propres penchans, et de se faire une telle violence pour plaire à des dieux dont ils n'avaient aucune idée fixe et certaine! exemple effrayant du désordre qu'une passion aveugle et brutale peut avoir sur le cœur humain. Cet exemple humilié tellement la raison, que, si le fait n'était pas attesté par des écrivains inspirés de Dieu, on aurait tout osé et in-

téré à s'inscrire en faux contre tout autre historien qui le rapporterait.

VERSETS 58, 59, 40, 41.

Ces quatre versets ont trait aux révoltes des Israélites établis dans la terre de Chanaan. On voit dans tout le livre des Juges combien ce peuple était porté à abandonner le culte du Seigneur, et combien de fois il fut livré à ses ennemis, savoir, les Ammonites, les Moabites, les Philistins.

Dieu les détesta souvent. Ces mots qui sont dans notre version à la fin du 40^e verset, commencent le 41^e dans l'hébreu, cela ne met aucune différence dans le sens.

REFLEXIONS.

Les Israélites dans le désert se livrèrent à l'idolâtrie, parce qu'ils avaient contracté de grandes liaisons en Égypte avec les idolâtres; établis dans la terre de Chanaan, ils ne gardèrent plus de mesures dans le culte impie des faux dieux, parce qu'ils s'allièrent avec les Chanaanéens. On produit deux raisons de cette liaison avec laquelle ce peuple, si privilégié et si chéri de Dieu, adoptait les superstitions de ses voisins; la première est que la loi donnée par le ministère de Moïse étant diamétralement opposée aux religions des divers peuples païens, les Hébreux ne pouvaient s'allier ni même traiter avec ces peuples, sans essayer des reproches ou des railleries sur leur religion; la seconde est qu'apparemment on négligea beaucoup dans Israël la lecture du livre de la loi. Ceci n'est qu'une conjecture, mais elle paraît fort vraisemblable; car comment se remarquer que les douze tribus eussent abandonné presque universellement et si souvent le culte du vrai Dieu, si les préceptes, les promesses, les menaces du Seigneur eussent retenti sans cesse à leurs oreilles? Ils avaient dans la loi un tableau général des châtimens qui devaient fondre sur eux, si ils étaient infidèles au Seigneur; et ils ne savaient pas de quel genre de punition ils s'étaient attirés. Astaroth et les autres faux dieux, c'était une preuve de fait en faveur de la vérité et de la sainteté de la loi. S'ils l'avaient lue, ils auraient dévoté, même avant les lieux qu'ils éprouvèrent, que la main du Seigneur s'appesantirait sur eux, et cette connaissance les aurait très-probablement retenus dans le devoir.

Il n'est pas près de même des Chrétiens qui oublient Dieu et son saint service. Les deux causes principales de leurs égaremens sont d'une part, la fréquentation des sociétés impies ou corrompues, et de l'autre l'ignorance de la loi de Dieu. Les impies lisent quelques morceaux des saints livres pour les attaquer; ils ignorent du reste le fond des dogmes et de la morale du christianisme. Ceux qui les fréquentent, s'en rapportent à leurs objections, et ne se mettent point en peine d'entendre ou de lire les réponses. Les mondains non dogmatistes n'ouvrent jamais les livres de l'Écriture, et n'entendent pas plus les prédications de la divine parole; les instructions qu'on leur a données dans l'enfance, ont disparu de leur mémoire, et ils parviennent à une extrême vieillesse sans savoir ce que c'est d'être Chrétien. Tant-il s'étonner que le monde et les passions lussent sur eux; ce que les idoles des Chanaanéens faisaient sur les Israélites, qu'ils détraquent tous les principes de la religion? Qui pourrait répondre aujourd'hui que beaucoup de Chrétiens ne devinssent pas idolâtres, s'ils vivaient avec des gens riches, puissans, accablés et adorateurs des idoles et s'étaient liés avec eux; s'ils presentaient des épouses parmi eux; s'ils espéraient d'eux de grands avantages temporels? La corruption des hommes est toujours la même; elle ne paraît différente que dans des accessoires qui sont l'effet des coutumes, de l'éducation, des mœurs nationales, des préjugés et de l'intérêt.

VERSETS 42, 43, 44.

Ces trois versets ont rapport à la protection que Dieu accorda aux Israélites durant l'administration des Juges. Dès que son peuple retourna à lui et implorait son secours, il le délivrait de ceux qui le persécutaient. Il faisait voir à toutes les nations conjurées contre Israël qu'il se ressouvait de l'alliance contractée avec lui.

Au premier verset il y a dans l'hébreu: *Il vit lorsqu'ils étaient dans la tribulation, et lorsqu'il eut écouté leur prière; ce qui signifie que ce regard de Dieu consistait à écouter la prière de son peuple.*

Ce regard de Dieu, dans le 2^e verset, est une manière de parler dont se servent les écrivains sacrés, pour s'accommoder à nos façons de penser. Nous croyons qu'un homme se repent d'avoir fait des menaces, ou d'avoir infligé des peines, quand tout à-coup il se rend des bienfaits. Du moins nous regardons cela comme un changement de pensée. Dans Dieu rien de semblable; tout le changement est dans les effets, dans les événemens. De toute éternité il a prévu ce qui arriverait, et la connaissance qu'il a des prières futures de ceux qui s'humilient devant lui, fait partie de ses décrets éternels et immuables comme lui. Le repentir de Dieu n'est donc autre chose que le changement des circonstances et des événemens par rapport à nous. Comme la prescience divine est conséquente à nos déterminations et à nos actions, nous sommes avertis par la loi de faire tout le bien qui dépend de nous; et avec le secours de la grâce nous devons priver, nous humilier, conjurer le Seigneur de nous faire miséricorde, parce que ses décrets, quoique immuables et éternels, appouvent tout l'ordre que nous mettrons dans notre conduite.

Il y a des interprètes qui croient que les *miséricordes du Seigneur à la vue des persécuteurs d'Israël*, signifient que Dieu rendit ces persécuteurs plus favorables à Israël; et ils citent en preuve les grâces que Cyrus et Darius accordèrent aux Juifs captifs à Babel. Les auteurs parlent ainsi pour appuyer leur opinion sur l'objet du psaume qu'ils rapportent au temps de la captivité sous Nabuchodonosor. Ce système n'est point nécessaire, et tout ce que dit ici le Prophète se concilie très-bien avec les persécutions qu'éprouvèrent les Hébreux, après la mort de Josué, de la part des peuples de Chanaan. Ces peuples reconquirent le bras de Dieu dans les victoires remportées par Gédéon, Débora, Jephté, et les autres Juges d'Israël.

REFLEXIONS.

Dieu usait à l'égard de son peuple d'une miséricorde dont l'esprit humain ne peut concevoir l'étendue. Les Israélites opprimés par les nations Chanaanéennes implorèrent le secours de Dieu, et leur cœur n'était pas converti, puisqu'immédiatement après leur délivrance, ils retournèrent au culte des idoles de Chanaan, Dieu, à qui rien n'est caché, voyait que leurs prières n'étaient que l'effet de la crainte et la preuve du sentiment qu'ils avaient de leur malheur; que leurs affections n'étaient point élargies, et qu'elles se portaient toujours vers les fausses divinités des nations. Il ne saurait cependant pas de les secourir, de les délivrer de la servitude, et d'être en conséquence de l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères vraiment fidèles et attachés au vrai culte. D'ailleurs il devait toujours se trouver dans les douze tribus des hommes qui ne lâchaient point le genou devant les idoles, et Dieu avait égard aux sentimens de ces dignes enfans des patriarches.

L'alliance que Dieu a faite avec les Chrétiens est d'une tout autre espèce que celle qu'il avait contractée avec Israël. Il est engagé à conserver l'Église de J.-C. jusqu'à la fin des siècles, mais non à lui donner des biens temporels, non à la maintenir dans un pays plutôt que dans un autre. Si des catholiques s'illuminent, elle peut s'adresser à Dieu comme à son unique défenseur et protecteur, et ses prières peuvent être

exaucées : mais si elles ne le sont pas dans l'objet temporel qui la touche, elles le seront toujours dans l'ordre des choses qui regardent le salut ; cet intérêt est bien plus précieux que celui des consolations purement terrestres. *La grâce, dit saint Ambroise, est plus abondante que la prière, et Dieu donne toujours plus qu'on ne lui demande.* Il n'arrivera jamais que l'Eglise prie, comme les tribus d'Israël, sans désir de conversion, sans esprit intérieur, et par le motif seul d'une crainte basse et servile : mais si des membres particuliers de l'Eglise prient d'une manière aussi imparfaite que les Israélites opprimés dans la terre de Chanaan ; ils n'ont rien à espérer du ciel ; ou, si leurs vœux sont exaucés pour des objets temporels, ils abuseront de cette faveur, et il sera vrai de dire que Dieu les a écoutés dans sa colère. *Quand vous priez, disait encore si bien saint Ambroise (1), demandez de grandes choses, c'est-à-dire, demandez ce qui est éternel, non ce qui doit périr tôt ou tard. Demandez ce qui est divin et céleste, afin que votre prière soit comme celle des anges qui sont autour du trône de Dieu.*

VERSETS 45, 46, 47.

Les deux premiers versets n'en font qu'un dans l'hébreu, mais sans différence pour le sens. Dans le 5^e il n'y a qu'une *amen*, qui répond à *fiat* ; mais ce texte ajoute *alleluia*, que nos versions rejettent à la tête du psame suivant ; et ici se termine le quatrième livre des psames, selon la division des Hébreux.

Nous avons averti que ces trois derniers versets font partie du cantique qui fut chanté par l'ordre de David au transport de l'arche ; et c'est une preuve que tout ce psame 105 est de David ou du temps de David. Ceux qui en renvoient la composition au temps de la captivité, disent que ces trois derniers versets ont été ajoutés au cantique du premier livre des Paralipomènes (2) par Esdras, ou par quelque autre des prophètes. Mais cette opinion n'a pour fondement que celle qui donne la captivité pour époque à la composition de ce psame, et c'est à peu près ce qu'on appelle une pétition de principe ; car il n'est point prouvé que ce psame ait été composé durant cette captivité de Babylone, au lieu que l'existence de ces trois derniers versets à la fin du cantique du premier livre des Paralipomènes est un bon argument pour prouver que ce psame 105 a été composé du temps de David. On veut conclure de ces mots, *rassemblez-vous d'entre les nations* ; qu'il s'agit de la captivité de Babylone ; mais il y

(1) Ambros. in Psal. 118.

(2) 1 Paral. 16, 53, 56.

Halleluia. CVI.

HEBR. CVII.

1. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.
2. Dicant qui redempti sunt à Domino, quos redemit de manu inimici, et de regionibus congregavit eos ; 3. A solis ortu et occasu, ab aquilone et mari.
4. Erraverunt in solitudine, in iniquo ; viam civitatis habitaculi non invenerunt.
5. Esurientes et sitientes ; anima eorum in ipsis defecit.
6. Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum eripuit eos.
7. Et deduxit eos in viam rectam ; ut irent in civitatem habitations.
8. Confiteatur Domino misericordiae ejus : et mirabilia ejus filiis hominum.
9. Quia satiavit animam inaniem, et animam esurientem satiavit bonis.

avait du temps de David assez d'Israélites dispersés parmi les nations voisines de la terre promise, pour que ce saint roi ait pu demander à Dieu qu'il les rassemblât tous. On sait que ce prince eut à combattre pendant presque toute sa vie les Philistins, les Ammonites, les Moabites, les Syriens, les Iduméens ; ces peuples faisaient des courses sur les terres de David, et il est vraisemblable qu'ils emmenaient captifs beaucoup d'Israélites : d'ailleurs lesens de ces mots, *rassemblez-vous d'entre les nations*, peut être, *rassemblez-vous dans une uniformité de culte, et que désormais nous ne prions point de part à celui des nations.* Il y a dans le premier livre des Paralipomènes : *Savez-vous, ô Dieu, notre Sauveur ! rassemblez-vous, délivrez-vous des nations ; ce qui fait vraisemblablement allusion aux guerres contre les divers ennemis du peuple de Dieu, et aux désordres que leur commerce mettaient dans le culte du vrai Dieu.*

RÉFLEXIONS.

La conservation du vrai culte dans Israël dépendait de la fidélité de ce peuple à ne se point mêler parmi les nations idolâtres. Il en est à peu près de même des Chrétiens par rapport au monde corrompu. L'apôtre saint Jean nous dit de ne point aimer le monde, ni les choses qui sont dans le monde, et d'être bien persuadés que le monde est tout rempli de malice. Le culte des idoles n'est prosrit nulle part dans l'ancienne loi avec plus d'énergie que l'amour du monde dans la nouvelle, et l'on n'a pas plus d'exemples de l'infidélité des Juifs, lorsqu'ils se sont liés avec les idolâtres, qu'on en a de la chute des Chrétiens, lorsqu'ils sont familiarisés avec le monde. Il faut donc que les vrais Chrétiens demandent à Dieu qu'il les *saue*, qu'il les *délivre*, qu'il les tire du milieu de ce monde séducteur. C'est pour mettre des barrières entre eux et le monde, que les fondateurs des sociétés religieuses ont cherché les solitudes, et ont établi des manières de vivre si opposées à celles du monde. Quand, malgré toutes leurs précautions, le monde a trouvé le moyen d'entrer dans ces saints asiles, ceux qui s'y étaient retirés ont imité en quelque sorte l'apostasie des Hébreux. Ils sont devenus aussi pervers que les mondains, et ces sociétés se sont perdues, ou n'ont subsisté qu'avec scandale ; tout au moins elles n'ont plus été utiles à l'Eglise, elles n'ont plus glorifié le nom du Seigneur. Oh qu'il faut être loin du monde pour bien répondre à l'invitation que nous fait le Prophète de *beoir le Seigneur* sans partage et sans cesse ! Désirons que le nombre de ces fervents adorateurs se multiplie de siècle en siècle. *Ainsi soit-il.*

PSAUME CVI.

1. Célébrez le Seigneur (ou rendez grâces au Seigneur) ; parce qu'il est plein de bonté, parce que sa miséricorde est éternelle.
2. Que ce soit là le cri de ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, de ceux qu'il a délivrés de la main de leurs ennemis, et qu'il rassemble des diverses contrées.
3. De l'orient, de l'occident, du septentrion et de la mer (ou du midi).
4. Ils ont erré dans la solitude, dans une terre sans eau, où ils n'ont point trouvé de route pour les conduire à une ville qu'ils pussent habiter.
5. Pressés de la faim et de la soif, ils tombaient en défaillance.
6. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.
7. Il les a conduits par une voie droite, pour parvenir à la ville où ils devaient habiter.
8. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.
9. Parce qu'il a rassasié celui qui était sans ali-

10. Sedentes in tenebris et umbrâ mortis, vinetos in mendaciâ et ferro.
11. Quia exacerbaverunt eloquia Dei ; et consilium Altissimi irritaverunt.
12. Et humiliatum est in laboribus cor eorum ; in armis sunt, nec fuit qui adjuvaret.
13. Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos.
14. Et eduxit eos de tenebris et umbrâ mortis, et vincula eorum dirupit.
15. Confiteatur Domino misericordiae ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.
16. Quia contrivit portas aëreas, et vectes ferreos confregit.
17. Suscepit eos de viâ iniquitatis eorum ; propter injustitias enim suas humiliati sunt.
18. Omnem escam abominata est anima eorum ; et appropinquaverunt usque ad portas mortis.
19. Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum liberavit eos.
20. Misit verbum suum, et sanavit eos, et eripuit eos de interitibus eorum.
21. Confiteatur Domino misericordiae ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.
22. Et sacrificent sacrificium laudis, et annuntient opera ejus in exultatione.
23. Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis.
24. Ipsi viderunt opera Domini, et mirabilia ejus in profundo.
25. Dixit, et stetit spiritus procelle, et exaltati sunt fluctus ejus.
26. Ascendunt usque ad caelos, et descendunt usque ad abyssos ; anima eorum in malis tabescit.
27. Turbati sunt, et moti sunt, sicut ebrius : et omnis sapientia eorum devorata est.
28. Et clamaverunt ad Dominum cum tribularentur, et de necessitatibus eorum eduxit eos.
29. Et statuit procellam ejus in auram, et siluerunt fluctus ejus.
30. Et laetati sunt, quia siluerunt, et deduxit eos in portum voluntatis eorum.
31. Confiteatur Domino misericordiae ejus, et mirabilia ejus filiis hominum.
32. Et exultent eum in ecclesiâ plebis ; et in cathedrâ seniorum laudent eum.
33. Posuit flumina in deserto et exitus aquarum in sitim.
34. Terram fructiferam in salsuginem, à malitiâ inhabitantium in eâ.
35. Posuit desertum in stagna aquarum, et terram sine aquâ in exitus aquarum.
36. Et collocavit filic esurientes ; et constituerunt civitatem habitations.
37. Et seminaverunt agros, et plantaverunt vineas ; et fecerunt fructum nativitatis.
38. Et benedixit eis, et multiplicati sunt nimis ; et jumenta eorum non minoravit.

ment ; et qu'il a rempli de biens celui qui était affamé.

40. Ils étaient assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort ; ils étaient enchaînés par la misère, et chargés de fers.
41. Parce qu'ils se sont révoltés contre la parole divine, et qu'ils ont contredit la volonté du Très-Haut.
42. Ainsi, leur cœur a été humilié par les travaux ; ils sont tombés dans l'infirmité, et il ne s'est trouvé personne pour les secourir.
43. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.
44. Il les a tirés des ténèbres et des ombres de la mort, et il a rompu leurs liens.
45. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.
46. Parce qu'il a brisé les portes d'airain, et qu'il a mis en pièces les barres de fer.
47. Il les a recueillis de la route d'iniquité où ils marchaient ; car ils avaient été humiliés à cause de leurs injustices.
48. Ils avaient en horreur toute espèce de nourriture, et ils touchaient de fort près aux portes de la mort.
49. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.
50. Il a envoyé sa parole, et il les a guéris, il les a retirés des horreurs de la mort.
51. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.
52. Qu'ils offrent un sacrifice de louange, et qu'ils publient par des chants d'allégresse la grandeur de ses œuvres.
53. Ceux qui se mettaient en mer sur des vaisseaux, et qui manœuvraient durant leur navigation,
54. Ont été témoins des œuvres du Seigneur, ils ont vu les merveilles qu'il opère dans ses vastes abîmes.
55. Le Seigneur parle, et la tempête survient, les flots s'élèvent ;
56. Ils paraissent monter jusqu'aux cieux, et descendent dans les gouffres de la mer ; le courage des navigateurs succombe à la vue du danger.
57. Ils se troublent, ils s'agitent comme un homme ivre, et tout leur art est sans ressource.
58. Ils ont crié vers le Seigneur durant la tribulation, et il les a délivrés de leurs misères.
59. Il a changé la tempête en un calme parfait, et les flots de la mer se sont apaisés.
60. Alors la joie a succédé à la tristesse, et Dieu a conduit ces navigateurs dans le port où ils voulaient aborder.
61. Que les miséricordes du Seigneur, que ses merveilles annoncent sa gloire aux enfants des hommes.
62. Qu'ils exultent dans l'assemblée du peuple ; qu'ils le louent dans la société des anciens.
63. Il a fait des fleuves un désert, et des lieux bien arrosés une terre aride.
64. Il a changé le sol le plus fécond en un terrain aussi sec que si l'on y avait semé du sel, et tout cela pour punir la méchanceté des habitants.
65. Il a changé le désert en un étang plein d'eau ; et d'une terre aride il en a fait une campagne arrosée de fontaines.
66. Il y a établi ceux qui étaient tourmentés de la faim, et ils y ont établi une ville pour leur servir de demeure.
67. Ils ont ensemencé les champs, ils ont planté des vignes ; et ils ont recueilli des fruits en abondance.
68. Dieu les a bénis, ils se sont multipliés comme à l'infini, et leurs troupeaux prospéreront au point de ne pas diminuer.